

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2011

L'Assemblée Générale Mixte de COLAS SA s'est tenue le 15 avril 2011 à 15 heures au siège social, 7 Place René Clair, Boulogne-Billancourt (92100).

52 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 990 696 actions (98,05% des 32 624 790 actions composant le capital social) et 63 793 570 voix (soit 99,00% des droits de vote dont le total est 64 432 969)

La résolution 1 : *Approbation des comptes annuels sociaux*, a été adoptée à la majorité (290 voix contre)

La résolution 2 : *Approbation des comptes annuels consolidés*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 3 : *Affectation et répartition du résultat* a été adoptée à l'unanimité

La résolution 4 : *Approbation des conventions et opérations visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*, a été adoptée à la majorité (29 087 abstentions), les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote et leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité

La résolution 5 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Hervé Le Bouc)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 6 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Christian Balmes)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 7 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (François Bertière)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 8 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Olivier Bouygues)*, a été adoptée à la majorité (25 voix contre et 11 abstentions)

La résolution 9 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Thierry Genestar)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 10 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Thierry Montouché)*, a été adoptée à la majorité (25 voix contre et 11 abstentions)

La résolution 11 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (société Bouygues)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 12 : *Nomination d'un administrateur (Jacques Leost)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 13 : *Nomination d'un administrateur (Colette Lewiner)*, a été adoptée à la majorité (30 voix contre et 880 abstentions)

La résolution 14 : *Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de faire racheter par la société ses propres actions*, a été adoptée à la majorité (26 500 abstentions)

La résolution 15 : *Pouvoirs*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 16 : *Autorisation donnée au Conseil d'administration l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société*, a été adoptée à la majorité (26 500 voix contre)

La résolution 17 : *Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou représentatives de créances, soit par incorporation des réserves, bénéfiques ou autres* a été adoptée à l'unanimité

La résolution 18 : *Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société*, a été adoptée à la majorité (29 611 voix contre et 16 119 abstentions)

La résolution 19 : *Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires*, a été adoptée à la majorité (29 556 voix contre et 16 119 abstentions)

La résolution 20 : *Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail*, a été rejetée à la majorité (63 026 445 voix contre)

La résolution 21 : *Pouvoirs pour formalités*, a été adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que les Actionnaires peuvent opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions auprès de la société émettrice à compter du 28 avril 2011 et jusqu'au 19 mai 2011 inclus. Les Actionnaires recevront les documents nécessaires pour ce faire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende pour les Actionnaires choisissant ce mode de paiement a été arrêté à 145,08 euros.

Ce prix d'émission est égal à 95% d'une valeur de 152,72 euros, correspondant à la moyenne des 20 jours de bourse précédant l'Assemblée, soit 159,02 euros, diminuée du dividende de 6,30 euros.